



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 417-2021 RÈGLEMENT VISANT À
AGRANDI LA ZONE H-15 À MÊME LA ZONE H-14 DU PLAN DE ZONAGE
330-2018**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Éric Beaulieu,
directeur général et greffier-trésorier

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022, le conseil a adopté par
résolution le règlement 417-2021 règlement visant à agrandi la zone h-15 à
même la zone h-14 du plan de zonage 330-2018

QUE le règlement 417-2021 est entré en vigueur conformément à la loi, le 9
février 2022.

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la
municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 9 février 2022

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié,
le 9 février 2022, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à
Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal
221, rue Centrale
Bibliothèque Maxime-Raymond
et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9 février 2022.

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier